

Informations concernant les inscriptions en France :

La nouvelle procédure centralisée Parcoursup qui remplace Admission Postbac est ouverte **du 22 janvier au 13 mars**.

Elle est obligatoire pour tous les élèves qui souhaitent s'inscrire en 1^e année de licence à l'université ainsi que dans d'autres formations comme l'architecture, les classes préparatoires, les BTS, les DUT etc.

Inscriptions en France avec PARCOURSUP

<http://www.parcoursup.fr/>

Calendrier 2018

1. A partir du 15 janvier : Information sur le fonctionnement de Parcoursup
2. Du 22 janvier au 13 mars 18h00 : Inscription et saisie des vœux
3. Jusqu'au 31 mars inclus : Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
4. Du 22 mai au 21 septembre inclus : Réception et acceptation des propositions
5. Du 26 juin au 21 septembre inclus : Phase complémentaire

Ce qui change par rapport à Admission PostBac

- une procédure simplifiée, transparente et accompagnée
- des informations sur les caractéristiques de chaque formation (attendus, taux de réussite, débouchés, etc.)
- pas de classement des vœux
- des possibilités de vœux limitées à 10
- des propositions personnalisées adaptées au profil de l'élève
- pas d'affectation par tirage au sort

Fiche Avenir

La fiche Avenir concerne uniquement les élèves scolarisés dans des lycées français (en France ou à l'étranger), ainsi que dans les écoles européennes, dont les informations sont remontées dans Parcoursup par les établissements d'origine.

Pour les autres candidats, les dossiers seront traités **sans cette fiche !**